

Stratégie de l'Union pour la région adriatique et ionienne

2014/2214(INI) - 01/10/2015 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du développement régional a adopté un rapport d'initiative d'Ivan JAKOVI (ADLE, HR) sur une stratégie de l'Union pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne.

Le rapport salue la communication de la Commission concernant la stratégie de l'Union européenne pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne et le plan d'action qui l'accompagne. Il met en avant l'importance de fonder la stratégie sur les **principes d'intégration, de coordination, de coopération et de partenariat**, tout en rappelant l'importance du principe des «trois non» (pas de législation, d'institution ou de moyens financiers supplémentaires).

La stratégie macro-régionale de l'Union européenne pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne s'inscrit dans la politique régionale de l'Union. Il s'agit instrument propre à favoriser la cohésion économique et sociale et ses principaux objectifs sont la réduction des disparités régionales, la promotion d'une convergence réelle et la dynamisation de la croissance et de l'emploi.

Les députés encouragent toutes les parties prenantes nationales, régionales et locales à s'approprier la mise en œuvre des projets couverts par cette stratégie macro-régionale. Ils soulignent l'importance : i) d'une **approche locale** en ce qui concerne les activités de coopération ; ii) d'associer les autorités locales et régionales aux instances chargées des aspects opérationnels de la mise en œuvre de la stratégie ; iii) de la **transparence** lors de l'adoption, du suivi et de l'évaluation de la stratégie ainsi que de l'ouverture sans exclusive à la société civile et à tous les acteurs intéressés.

Le rapport formule une série de recommandations en mettant l'accent sur les priorités suivantes :

1) Croissance bleue : le rapport souligne que la position géographique exceptionnelle et la structure littorale spécifique de la région, associées à sa biodiversité marine particulièrement riche, renferment un **immense potentiel pour la création d'emplois «bleus»** et pour le développement et la croissance économiques durables et innovants, notamment pour **les technologies bleues, la pêche et l'aquaculture**, ainsi que pour une meilleure gouvernance maritime et de meilleurs services maritimes.

Les députés plaident, entre autres, pour :

- des mesures incitatives afin **d'attirer les jeunes** vers le secteur de la pêche et de l'aquaculture dans la région;
- une coordination et une harmonisation des objectifs de la stratégie, ainsi que des projets communs, avec **les valeurs, principes et objectifs de politique commune de la pêche** ; la protection et la préservation des stocks halieutiques et des écosystèmes marins devrait être envisagée comme un objectif primordial de la stratégie;
- la promotion des différents secteurs de la croissance bleue dans les **programmes de formation** des États membres participant à la stratégie;
- le regroupement et la **coopération d'entreprises publiques et privées, d'universités, d'instituts de recherche** et d'autres parties concernées dans les secteurs maritimes et marins;
- la création d'un **label de qualité commun** pour les produits de la mer provenant de la région afin d'accroître la compétitivité du secteur;
- la protection et la **préservation des stocks halieutiques et des écosystèmes marins**, envisagée comme un objectif primordial de la stratégie;

- un soutien fort au secteur de la **construction navale**, y compris au secteur de la plaisance ;
- l'association du secteur de la pêche et de ses travailleurs aux projets liés, par exemple, au tourisme culturel et historique.

2) Connectivité de la région : la macro-région a absolument besoin de meilleurs réseaux de transport et d'acheminement de l'énergie entre les pays participants ainsi qu'entre ces derniers et leurs autres voisins. Le rapport souligne l'importance de :

- mettre en œuvre des services de **transport durables** qui réduisent les temps de parcours ainsi que de grands projets stratégiques pour l'interconnexion mer-route;
- relier les routes de transport maritime et les ports avec d'autres parties de l'Europe;
- recenser les projets prioritaires apportant une valeur ajoutée régionale et européenne en ce qui concerne les infrastructures;
- mettre en place une **infrastructure ferroviaire à grande vitesse** qui assurera l'interconnexion de la macro-région;
- réaliser de grands projets de liaison intermodale pour les îles;
- mettre en place des **infrastructures énergétiques** qui soient en mesure de réduire l'empreinte carbone et de garantir la sécurité énergétique dans la macro-région.

3) Qualité de l'environnement : rappelant que la mer Adriatique abrite près de la moitié (49%) de toutes les espèces marines répertoriées dans la Méditerranée, les députés appellent à des efforts conjoints pour prendre toutes les mesures nécessaires, notamment l'utilisation de **carburants propres pour le transport maritime** et la logistique, afin de protéger la biodiversité de l'environnement marin.

Le rapport souligne également la nécessité **d'agir de manière responsable face à la pollution historique et transfrontalière**, de nettoyer les sites touchés par la contamination industrielle des sols, de l'eau et de l'air et de soutenir les initiatives visant à collecter et recycler les déchets plastiques. Il demande la création d'un **centre régional de prévention des catastrophes** ainsi que d'un plan d'urgence conjoint pour les déversements d'hydrocarbures et autres pollutions à grande échelle, afin de créer un système d'alerte rapide en vue d'éviter les catastrophes naturelles ainsi que les catastrophes causées par les activités industrielles ou de transport.

4) Tourisme durable et compétitif : le rapport souligne l'importance cruciale du tourisme pour l'économie européenne et demande que les projets touristiques bénéficient d'un financement accru de la part des Fonds structurels. Il préconise :

- d'améliorer les **liaisons routières transfrontalières** afin de renforcer la compétitivité du secteur du tourisme;
- de favoriser un **tourisme durable** et plus équilibré au niveau des flux dans les différents territoires;
- de promouvoir des solutions de **mobilité durable** dans le secteur du tourisme, renforçant ainsi la qualité et l'éventail des services touristiques;
- de développer **une offre touristique diversifiée**, avec des parcs et itinéraires thématiques, du tourisme culturel, rural, de santé, médical, nautique, œno-gastronomique, des conférences et du tourisme sportif, du cyclisme, du golf, de la plongée, de la randonnée, des sports de montagne et de plein air, afin de promouvoir le tourisme tout au long de l'année.